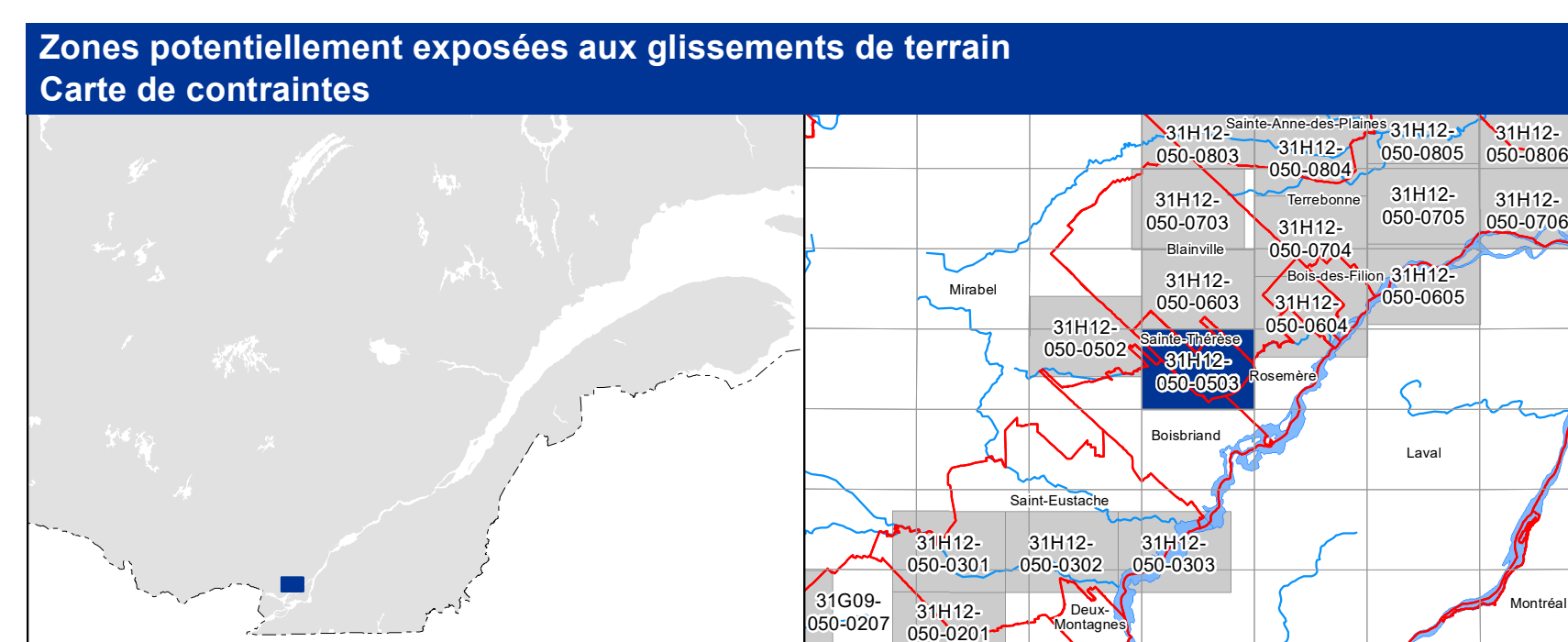


Sainte-Thérèse

31H12-050-0503



31H12-050-0503



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet

- Zone composée de sols hétérogènes (R1 ou non altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone située à l'embranchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
 Système référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 31, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), Niveau 8
 Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 : 5000

Sources

Données
 Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Orthophotographie numérique

Réalisation
 Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (novembre 2023)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4^e trimestre 2023

Organisme
 Gouvernement du Québec

Communauté métropolitaine de Montréal

Date/Année
 Avril 2023
 Oct. et nov. 2017